

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 18 décembre 2020

Membres en exercice : 34

Présents : 22

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 3

Votants: 25

Pour: 25

Contre: 0

Abstentions: 0

L'an deux mille vingt et le dix-huit décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Date de la convocation: 11/12/2020

**Présents :** Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Marie-Line GÉRONIMO, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Didier VORDY, Marc FIDEL

**Représentés:** Daniel BARTHES par Francis BOUTES, Jean-Louis LAFaurie par Pierre MATHIEU, Christophe MORGOG par Catherine REBOUL

**Présents non votants :**

**Excusés:** Thierry CAZALS, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Marie PASSIEUX, Philippe VIDAL

**Absents:**

Objet: Décision Modificative n° 5

Afin d'ajuster les comptes, il convient d'approuver la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT :

		DÉPENSES	RECETTES
1312	Subventions transférables Régions		-27 088.74
28182	Amortissement du matériel de transport		27 088.74
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Président propose à l'assemblée de voter les transferts et de l'autoriser à signer tous documents relevant de cette décision.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, vote les transferts et autorise le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Pierrerue le 18 décembre 2020  
Le Président,

Jean ARCAS.

